



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale de
la Prévention des Risques

Le secrétariat

COMMISSION INTER-FILIERES

DE RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS

DU JEUDI 5 FEVRIER 2026

RELEVÉ DE DECISIONS

Ordre du jour

- 1. Avis sur la proposition de l'éco-organisme Citéo Soin & Hygiène en matière d'information des consommateurs sur les modalités de tri ou d'apport des déchets issus des produits soumis à REP en application de l'article L. 541-9-3 du code de l'environnement pour la catégorie 1° de la filière à REP des textiles sanitaires à usage unique*
- 2. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 12 décembre 2022 modifié relatif aux données des filières à responsabilité élargie des producteurs*

1) Avis sur la proposition de l'éco-organisme Citéo Soin & Hygiène en matière d'information des consommateurs sur les modalités de tri ou d'apport des déchets issus des produits soumis à REP en application de l'article L. 541-9-3 du code de l'environnement pour la catégorie 1° de la filière à REP des textiles sanitaires à usage unique

Les représentantes de l'éco-organisme agréé Citéo Soin & Hygiène ont présenté, à l'aide d'un Powerpoint, leur proposition d'info-tri et ses déclinaisons pour les lingettes.

A la suite de cette présentation et au regard des échanges entre les membres, le président a sollicité l'avis de la commission sur la proposition de l'éco-organisme dans les conditions ci-dessous :

Avis sur la proposition de l'éco-organisme Citéo Soin & Hygiène en matière d'information des consommateurs sur les modalités de tri ou d'apport des déchets issus des produits soumis à REP en application de l'article L. 541-9-3 du code de l'environnement pour la catégorie 1° de la filière des TSUU

⇒ **Avis favorable**

- Pour : 15 (1 président, 2 MEDEF, 2 CPME, 1 AFEP, 1 CME, 1 FEDERREC, 1 FEI, 1 ALLIANCE RECYCLAGE, 1 DGPR, 1 DGE, 1 DGCCRF, 1 DGCL, 1 DGOM)
- Contre : 0
- Abstention : 0

Les 10 membres ci-dessous n'ont pas pris part au vote en signe de protestation à l'encontre du périmètre de la filière qui est limité aux seules lingettes : 2 AMF, 1 ADCF, 1 ADF, 1 ARF, 1 FNE, 1 ZWF, 1 AMIS DE LA TERRE, 1 CFESS et 1 RCUBE.

2) Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 12 décembre 2022 modifié relatif aux données des filières à responsabilité élargie des producteurs

La représentante de la DGPR a présenté, à l'aide d'un Powerpoint, le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 12 décembre 2022 relatif aux données des filières à REP concernant ses principales dispositions transverses et sectorielles, le calendrier prévisionnel relatif à sa finalisation et les principaux résultats de la consultation du public (nombre de contributeurs, sujets évoqués) réalisée du 31 décembre 2025 au 22 janvier 2026 inclus¹.

A l'issue de cet exposé et au regard des échanges entre les membres, le président a sollicité l'avis de la commission sur le projet d'arrêté dans les conditions ci-dessous.

➤ *Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 12 décembre 2022 modifié relatif aux données des filières à REP*

⇒ **Avis favorable**

○ *Pour : 17 (1 président, 2 AMF, 1 ADCF, 1 ADF, 1 ARF, 1 FNE, 1 ZWF, 1 AMIS DE LA TERRE, 1 CFESS, 1 FEI, 1 RCUBE, 1 DGPR, 1 DGE, 1 DGCCRF, 1 DGCL, 1 DGOM)*

○ *Contre : 2 (1 CME, 1 FEDERREC)*

○ *Abstentions : 6 (2 MEDEF, 2 CPME, 1 AFEP, 1 ALLIANCE RECYCLAGE)*

¹ La synthèse de la consultation du public sur le projet d'arrêté a été transmise aux membres le 4 février 2026.

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES PRESENTS OU REPRESENTES* A LA REUNION

** Les membres nommés dont le nom est suivi par un astérisque étaient représentés par un suppléant ou ont donné leur pouvoir à un autre membre du même collège, pour tout ou partie de la réunion.*

Président

M. VERNIER

1°-Collège des producteurs des catégories de produits soumis à REP

Mme D'ENFERT (MEDEF)*, représentée par Mme LIEBERT (suppléante) pour le point 2 de l'ordre du jour

M. JOGUET (MEDEF)

Mme WEDRYCHOWSKA (CPME)* représentée par Mme LECHEVREL-CHATEAU (titulaire) pour le point 1 de l'ordre du jour

Mme LECHEVREL-CHATEAU (CPME)

Mme KETTERER (AFEP)*, représentée par Mme DAVID (suppléante)

2°-Collège des collectivités territoriales

Mme FRANCOIS (AMF)

M. GUINAUDIE (AMF)

Mme BEGORRE-MAIRE (ADCF)

M. JOURDAIN (AMF) *, représentée par Mme BEGORRE-MAIRE (titulaire)

M. BUF (ARF)

3°-Collège des associations de protection de l'environnement agréées en application de l'article L.141-1, des associations de défense des consommateurs agréées en application de l'article L. 811-1 du code de la consommation et des associations reconnues d'utilité publique dans le domaine de l'économie sociale et solidaire

M. JUGANT (FNE)

M. FAURE (ZWF)

M. CONDAMINE (LES AMIS DE LA TERRE) *, représenté par M. FAURE (titulaire)

Mme MEDIEU (CFESS)

4°-Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets, y compris de l'insertion ou de l'économie sociale et solidaire

Mme WEBER (CME)*, représenté par M. DE TARRAGON (suppléant) pour le point 1 de l'ordre du jour

M. EXCOFFIER (FEDERREC)*, représenté par M. BURNAND (suppléant)

M. BORDAT (ALLIANCE RECYCLAGE) *, représenté par M. LE MOUX (suppléant)

Mme DUNAT-DELEVAQUE (FEI)

M. VARIN (RCUBE)*, représenté par M. RENAI (suppléant)

5°-Collège de l'Etat

- DGPR

- DGE

- DGCL

- DGCCRF*, représentée par la DGPR

- DGOM